



25 Mars 2013

M. Allan Rock  
Recteur  
Université d'Ottawa  
Pavillon Tabaret, pièce 212  
550, rue Cumberland  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

Cher recteur Rock,

Comme vous savez probablement, la présente ronde de négociations collectives entre l'employeur et l'APUO a débuté de manière étonnement conflictuelle.

Vous vous souviendrez que, lors d'une rencontre tenue le 5 février dernier entre vous, Christian Detellier (Vice-recteur aux études), Paul Saurette (Premier vice-président, APUO) et moi, vous avez mentionné que les discussions en cours au sujet du régime de retraite auxquels participent l'employeur et tous les syndicats présents sur le campus étaient très importantes pour l'université et que nous devions conséquemment coordonner ces discussions et les négociations à la table. À cette fin, nous avons convenu de nous rencontrer à nouveau tous les quatre.

Au contraire, votre équipe de négociation nous informa lors de la première rencontre que l'employeur avait décidé de suspendre le processus de discussions collectives avec l'ensemble des syndicats pour faire de la réforme du régime de retraite un enjeu clé des négociations collectives. Il a de surcroît été mentionné que toute entente au sujet des conditions salariales serait conditionnelle à une entente (précédente ou simultanée) sur la réforme du régime de retraite.

La décision de l'employeur de revenir sur son engagement et de décider de suspendre unilatéralement le groupe de discussion intersyndical/employeur sans préavis, afin de tenter d'imposer l'enjeu dans le cadre des négociations collectives est injustifiée, tant d'un point de vue procédurier qu'éthique, et ne sera pas acceptée passivement par l'APUO. Comme vous savez sûrement, Simon Fraser University a été trouvé coupable de négocier de mauvaise foi pour avoir utilisé des manœuvres semblables. De plus, de sérieuses questions demeurent au sujet de la validité juridique de négociations individuelles touchant une réforme éventuelle du régime de retraite, puisque ceux et celles qui contribuent à ce régime sont représentés par plusieurs agents de négociation.

L'APUO considère inadmissible que l'employeur traite soudainement la réforme du régime de retraite comme une « crise » qui doit être immédiatement résolue. L'employeur a pourtant choisi d'ignorer cet enjeu pendant plus de deux ans, malgré la disponibilité de l'APUO à en discuter. De même, l'APUO et les autres syndicats du campus ont participé de manière



constructive au cours des derniers mois au sein du groupe de discussion intersyndical/employeur créé et mené par votre administration. Dans ces circonstances, il nous est difficile de ne pas considérer ces manœuvres comme étant peu constructives, voire manipulatrices. Nous croyons toujours que le groupe de discussion intersyndical/employeur est, pour tous les groupes touchés, le forum approprié pour régler cet enjeu. Par conséquent, nous ne discuterons pas dans les circonstances actuelles de la réforme du régime de retraite à la table de négociations.

Cela nous apparaît d'autant plus nécessaire que votre équipe n'a pas été prête, jusqu'à maintenant, à négocier de manière constructive. Bien que l'APUO soit prête à déposer l'ensemble de ses propositions complètes et détaillées pour commencer la négociation collective depuis le 18 février dernier, votre équipe nous a clairement dit qu'elle ne pouvait être prête à en faire autant avant le 20 mars. Après avoir attendu plus d'un mois, nous avons dû constater, à notre surprise, que votre équipe n'avait toujours pas complété l'ensemble des ses propositions détaillées, mais a néanmoins tenté d'échanger un cahier de propositions incomplètes et imprécises pour obtenir notre cahier de propositions complètes et détaillées. Pour une équipe qui s'est engagée à négocier d'une manière différente, rien de cela ne s'apparente à une façon constructive de débiter des négociations.

Dans ce contexte troublant, il nous semble nécessaire de demander une rencontre immédiate pour réaligner de manière constructive le processus de négociations et éviter toute dérive conflictuelle additionnelle.

Je suis certain que, dans les conditions actuelles, vous verrez comme moi l'urgence et la nécessité d'une telle rencontre. À cette fin, l'APUO demeure à votre entière disponibilité pour que cette rencontre ait lieu le plus rapidement possible et vous assure à nouveau de notre volonté à mener des négociations collectives efficaces et transparentes.

Je vous prie d'agréer, monsieur le recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Rouillard  
Président de l'APUO